

## **Texte de l'initiative :**

### **Initiative populaire fédérale « Cannabis » Légalisation : opportunités d'affaires, Santé et égalité »**

#### **La Constitution fédérale<sup>1</sup> est modifiée comme suit : Article 105a Cannabis**

#### **1 La législation sur la culture, la propriété et La consommation personnelle de cannabis relève de la responsabilité de l'individu Fédéral. Citoyens âgés de 18 ans et plus des années ont été autorisés à cultiver et à posséder du cannabis.**

**Explication :** La décision de commercialiser du cannabis uniquement à partir de 18 ans repose sur une approche positive et responsable de l'usage de cette substance. En fixant à 18 ans l'âge minimum pour la culture, la possession et l'usage personnel du cannabis, la loi trace une ligne claire qui contribue à protéger les jeunes.

Cette réglementation permet aux personnes ayant atteint l'âge adulte de prendre des décisions plus conscientes concernant la consommation de cannabis. Avec l'âge, la capacité à s'autoréguler et à évaluer les risques augmente souvent. Par conséquent, fixer l'âge minimum à 18 ans garantit que la consommation de cannabis se produit à un stade de la vie où les gens sont mieux à même d'en comprendre les effets potentiels et d'en faire une consommation responsable.

En outre, fixer un âge minimum à 18 ans peut également contribuer à freiner le marché illégal en rendant plus difficile l'accès au cannabis pour les jeunes. Il crée une structure juridique claire qui permet de contrôler les ventes aux mineurs et garantit la protection des mineurs.

Globalement, la décision de ne diffuser du cannabis qu'à partir de 18 ans contribue à une consommation plus sûre et plus responsable de cette substance, tout en favorisant la protection de la jeunesse et la santé publique.

#### **2 L'exploitation de la culture du cannabis et Les points de vente sont autorisés. Ces entreprises ont besoin une licence et sont soumis à des normes strictes de qualité et Les règles de sécurité.**

Explication : Permettre à la culture et aux points de vente de cannabis de fonctionner selon des réglementations strictes est une mesure positive qui apporte plusieurs avantages.

Tout d'abord, cette réglementation prévoit un environnement contrôlé et réglementé pour la vente de produits à base de cannabis. La délivrance de licences et le respect de normes strictes de qualité et de sécurité garantissent que les produits répondent aux exigences légales et sont de haute qualité. Cela protège les consommateurs des produits de qualité inférieure ou contaminés et contribue à protéger la santé publique.

Par ailleurs, la légalisation et la réglementation de la culture et des points de vente du cannabis permettent un meilleur contrôle du marché. L'octroi de licences et la surveillance de ces établissements peuvent freiner le commerce illégal en offrant aux consommateurs des alternatives légales. Cela contribue à réduire la criminalité et favorise le développement économique grâce à la création d'emplois et de recettes fiscales.

De plus, l'existence de points de vente réglementés offre la possibilité d'éduquer et de conseiller les consommateurs sur l'utilisation sûre et responsable des produits à base de cannabis. Les employés de ces magasins peuvent fournir

des informations sur le dosage, les risques potentiels et les interactions avec d'autres substances afin de garantir que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées.

Dans l'ensemble, permettre à la culture du cannabis et aux points de vente de fonctionner sous des réglementations strictes contribue à créer un environnement plus sûr et plus transparent pour la vente de produits à base de cannabis, tout en favorisant la santé publique, la protection de la jeunesse et le développement économique.

### **3 Les revenus de la taxation du cannabis Les produits affluent vers l'éducation et la prévention et dans l'éducation sur la drogue.**

Explication : Utiliser les revenus de la taxation des produits à base de cannabis pour l'éducation, la prévention et l'éducation en matière de drogue est une mesure extrêmement positive avec de nombreux avantages.

Tout d'abord, cette pratique contribue à fournir des ressources indispensables à l'éducation. Les bénéfices peuvent être utilisés pour soutenir les écoles, les universités et d'autres établissements d'enseignement, par exemple en améliorant les équipements, en finançant la formation des enseignants ou en développant des programmes éducatifs répondant aux besoins des étudiants. De cette manière, la qualité de l'éducation s'accroît et les perspectives d'avenir des jeunes s'améliorent.

En outre, l'utilisation des recettes fiscales pour des programmes de prévention et d'éducation permet une lutte ciblée et efficace contre l'abus de drogues. Ces programmes peuvent fournir des informations sur les risques et les effets de la consommation de cannabis et d'autres drogues.

Communiquer les gènes, reconnaître les signes avant-coureurs de problèmes de dépendance et apporter aide et soutien aux personnes concernées. La prévention et l'éducation sensibilisent aux risques potentiels et encouragent une consommation responsable du cannabis.

De plus, investir les recettes fiscales dans l'éducation sur la drogue peut contribuer à réduire les stigmates et les préjugés existants concernant la toxicomanie et la consommation de drogues. En favorisant un dialogue ouvert et factuel, les malentendus sont éliminés et la compréhension des causes complexes des problèmes de drogue est approfondie. Cela contribue à créer une communauté solidaire et respectueuse pour les personnes touchées par la consommation de substances et facilite l'accès à l'aide et au soutien.

Dans l'ensemble, l'utilisation des recettes fiscales provenant des produits du cannabis pour l'éducation, la prévention et l'éducation en matière de drogue aboutit à une société améliorée en augmentant les possibilités d'éducation, en réduisant l'abus de drogues et en améliorant la compréhension des problèmes liés à la drogue.

### **4 Vendre du cannabis à des mineurs est interdit. Le gouvernement fédéral mène une vaste Campagnes de sensibilisation aux risques consommation de cannabis.**

Déclaration : Interdire la vente de cannabis aux mineurs et mener des campagnes éducatives complètes sur les risques liés à la consommation de cannabis sont des étapes essentielles pour garantir la protection des mineurs et promouvoir la santé publique.

Interdire strictement la vente de cannabis aux mineurs garantit que les jeunes sont protégés contre les risques et les préjudices potentiels associés à une consommation précoce et inappropriée. Cette interdiction envoie un message clair à la société et aux jeunes eux-mêmes sur les risques pour la santé et les limites légales associées à la consommation de cannabis.

En outre, des campagnes éducatives globales jouent un rôle crucial dans la sensibilisation aux risques liés à la consommation de cannabis et dans la promotion d'une consommation responsable de cette substance. Ces campagnes fournissent des informations scientifiques sur les effets à court et à long terme du cannabis sur la santé physique et mentale afin de sensibiliser aux risques potentiels tels que la dépendance, les troubles cognitifs et les problèmes de santé mentale.

De plus, ces campagnes éducatives peuvent également aider à clarifier les préjugés et les idées fausses existantes sur le cannabis et à renforcer la capacité des gens à prendre des décisions éclairées concernant leur consommation. En favorisant le débat public et en permettant une conversation ouverte sur la consommation de cannabis, ces campagnes contribuent à combler le déficit de connaissances et à mieux éduquer la société dans son ensemble.

En résumé, interdire la vente de cannabis aux mineurs et mener des campagnes éducatives complètes contribueront à protéger les jeunes des dangers potentiels de la consommation de cannabis et à promouvoir une saine sensibilisation à l'usage responsable de cette substance.

**5 La limite sanguine de tétrahydrocannabinol doit être la suivante  
être déterminé que la participation à  
Circulation routière même avec une consommation quotidienne de cannabis  
Une consommation jusqu'à 5 grammes est possible.**

Explication : Fixer la valeur limite sanguine du tétrahydrocannabinol (THC), en tenant compte de 2 à 3 % de cannabis contenant du THC ou d'un maximum de 5 % de teneur en THC, permet d'assurer un bon équilibre entre sécurité routière et consommation individuelle de cannabis.

En fixant la limite de manière à ce qu'il soit possible de conduire même après avoir consommé jusqu'à 5 grammes de cannabis, on tient compte du fait que de nombreux consommateurs ont tendance à utiliser des produits à faible concentration. Cette décision repose sur une évaluation réaliste du comportement des consommateurs et des niveaux de THC sur le marché.

Il est important de noter que la limite est fixée pour tenir compte de la consommation de cannabis à plus forte concentration, comme un joint d'après-travail avec une teneur en THC de 20 à 30 %. L'objectif est de garantir que les personnes qui consomment du cannabis le soir puissent toujours conduire en toute sécurité le lendemain. Aujourd'hui, il faut attendre jusqu'à 4 ou 5 jours pour avoir un joint. Cette limite doit être ajustée.

Cette mesure permet de définir clairement le cadre juridique de la consommation de cannabis et de la participation à la circulation routière, tout en tenant compte des besoins individuels des consommateurs. Une évaluation réaliste des limites de THC garantit que les personnes qui consomment du cannabis de manière responsable ne sont pas inutilement désavantagées, tout en garantissant en même temps la sécurité dans les strass.

le transport est garanti.

**6 Cultiver soi-même jusqu'à 50 plants de cannabis est possible  
autorisé. Parmi 51 plants de cannabis, il y en a un spécial  
Approbation exigée. Stockage jusqu'à  
trois kilogrammes de cannabis à la maison en plus du cannabis cultivé  
Plantes autorisées.**

Explication : L'autorisation de cultiver soi-même jusqu'à 50 plants de cannabis et la possibilité de stocker jusqu'à trois kilogrammes de cannabis à la maison représentent une évolution positive qui apporte plusieurs avantages.

Tout d'abord, cette réglementation permet aux citoyens d'avoir un certain degré de responsabilité personnelle et d'autonomie. En cultivant du cannabis à la maison, les gens peuvent mieux contrôler leurs propres besoins et cultiver du cannabis pour leur usage personnel de manière sûre et contrôlée. Cela favorise un sentiment d'autonomie et d'autodétermination, ce qui est important pour de nombreuses personnes.

De plus, autoriser la culture à domicile contribue à freiner le marché illégal du cannabis. Permettre aux gens de cultiver légalement du cannabis chez eux réduira la demande de produits illégaux. Cela contribue à lutter contre le crime organisé et à améliorer la sécurité publique.

De plus, la réglementation prévoyant de stocker jusqu'à trois kilogrammes de cannabis à la maison offre aux gens une certaine flexibilité et commodité. En permettant aux individus de stocker une certaine quantité de cannabis chez eux, ils peuvent répondre à leurs besoins sans dépendre constamment du marché. Cela peut être particulièrement bénéfique dans les régions où l'accès aux débouchés légaux est limité.

Dans l'ensemble, autoriser la culture du cannabis et la possibilité de stocker du cannabis à domicile favorise l'autodétermination des citoyens, contribue à la lutte contre le marché illégal et offre une certaine flexibilité et commodité aux consommateurs.

## **7 L'importation de graines de cannabis et Le cannabis dans les cultures de tissus est autorisé**

Explication : Autoriser l'importation de graines de cannabis et de cultures tissulaires de cannabis est une évolution positive qui apporte plusieurs avantages, notamment en termes de contrôle et de protection contre les importations dangereuses.

Autoriser l'importation de graines de cannabis et de cultures de tissus permettra un meilleur contrôle sur la qualité et la pureté des produits importés. En légalisant et en réglementant ces importations, les agences gouvernementales peuvent établir des normes de sécurité et garantir que les produits importés répondent aux exigences légales. Cela contribue à protéger les consommateurs contre les produits de qualité inférieure ou dangereux qui peuvent être disponibles sur le marché illégal.

De plus, l'importation de graines de cannabis et de cultures de tissus permet d'accéder à une plus grande variété de variétés et de variations génétiques du cannabis. Cela peut conduire à une amélioration de la qualité et de la variété des produits disponibles sur le marché et mieux répondre aux besoins des consommateurs. Dans le même temps, cela encourage également l'innovation dans l'industrie du cannabis et peut conduire à des progrès dans la sélection et le développement de nouvelles variétés.

En plus d'améliorer la qualité et la diversité des produits, autoriser l'importation de graines de cannabis et de cultures de tissus contribue également à renforcer le contrôle sur l'ensemble du processus de production. En surveillant et en réglementant les importations, les agences gouvernementales peuvent garantir que toutes les étapes de culture, de fabrication et de distribution sont conformes aux réglementations applicables. Cela augmente la transparence et la responsabilité dans l'industrie du cannabis et favorise la confiance des consommateurs dans la légalisation.

Dans l'ensemble, autoriser l'importation de graines et de cultures de tissus de cannabis permet un meilleur contrôle sur la qualité et la sécurité des produits importés, favorise la diversité et l'innovation dans l'industrie du cannabis et renforce la transparence et la responsabilité tout au long du processus de production.

Créé par Brian Ballottin. Président de la NFIA

Testé par la Chancellerie fédérale et le Service linguistique de Berne !